

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR,
DE L'OUTRE-MER,
DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES
ET DE L'IMMIGRATION

Direction générale
de la gendarmerie nationale

Décision n° 61788 du 14 juin 2011 portant promotion de sous-officiers de gendarmerie de la spécialité « aéronautique – pilotes »

NOR : IOCJ1116246S

Le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration,

Vu le code de la défense ;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie ;

Vu l'arrêté du 4 août 2010 relatif à la répartition des sous-officiers de gendarmerie par subdivision d'arme, par branche ou par spécialité et fixant les branches et spécialités au sein desquelles l'avancement intervient de façon distincte ;

Vu l'arrêté du 30 décembre 2009 portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'avancement des sous-officiers de gendarmerie de carrière ;

Vu la décision n° 130285 du 1^{er} décembre 2010 (NOR : IOCJ1029914S),

Décide :

Article 1^{er}

Les adjudants dont le nom suit sont promus au grade d'adjudant-chef le 1^{er} juillet 2011 :

Rimbault Christophe	Nigend : 212 253	Numéro de livret de solde : 6 546 787
Lardant Jacques	Nigend : 144 003	Numéro de livret de solde : 8 002 840

Article 2

Le maréchal des logis-chef dont le nom suit est promu au grade d'adjudant le 1^{er} juillet 2011 :

Perroche Christophe	Nigend : 183 447	Numéro de livret de solde : 8 034 072
---------------------	------------------	---------------------------------------

Fait le 14 juin 2011.

Pour le ministre et par délégation :
Le colonel,
sous-directeur de la gestion du personnel,
J. RIBAUD